

COMMUNE DE THORIGNY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 25 mars 2022

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

M. Olivier VEILLON est arrivé en cours de séance à 19h45

Mme Laëtitia RAGUENEAU est arrivée en cours de séance à 19h55

Mme Emilie PÉTÉ est arrivée en cours de séance à 20h10

Monsieur Sébastien CADOT a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 17 février 2022

* * *

1- DÉLIBÉRATION FIXANT LES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant que l'article L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe le taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjointes, et aux Conseillers municipaux,

Vu la délibération en date du 23 mai 2020, installant le Conseil Municipal et constatant l'élection du Maire et de 4 adjoints

Vu la délibération en date du 02 février 2022 fixant le nombre d'Adjoint à 3 suite à la démission de Mme MAZOUÉ de son poste de 2^{ème} Adjointe au Maire ainsi que de celui de Conseillère municipale,

Considérant que Madame le Maire a décidé de ne pas percevoir le taux maximal de l'indemnité qui lui est allouée pour augmenter l'indemnité de son 1^{er} Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour :

DÉCIDE qu'à compter du 21 janvier 2022, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23, fixée aux taux suivants et dont le tableau récapitulatif est joint à la présente délibération :

- Maire : 43.91 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (au 01/01/2020 : 1027 – indice majoré 830)
- 1er Adjoint : 19.80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (au 01/01/2020 : 1027 – indice majoré 830)
- 2ème Adjoint : 17.64 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (au 01/01/2020 : 1027 – indice majoré 830)
- 3ème Adjointe : 17.64% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (au 01/01/2020 : 1027 – indice majoré 830)
- Conseillers municipaux : 1.08 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (au 01/01/2020 : 1027 – indice majoré 830)

DIT que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales et dont le montant est de 4 317.23€

DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées :

- mensuellement pour le Maire et les 3 Adjoints,
- annuellement pour les conseillers municipaux au mois de novembre.

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « PATUREAU II » POUR L'ANNEE 2021

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Patureau II » est présenté au Conseil municipal.

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Monsieur ROCHEREAU, 1^{er} Adjoint au Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « Patureau II » de l'année 2021 comme présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Compte Administratif du Budget Annexe « Patureau II » de l'exercice 2021

- Dépenses de Fonctionnement : 7 901.30 €
- Recettes de Fonctionnement : 0.00 €
- Dépenses d'Investissement : 0.00 €
- Recettes d'Investissement : 0.00 €

3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « LES COTEAUX DU BOURG II » POUR L'ANNEE 2021

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » est présenté au Conseil municipal.

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Monsieur ROCHEREAU, 1^{er} Adjoint au Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » de l'année 2021 comme présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Compte Administratif du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » de l'exercice 2021

- Dépenses de Fonctionnement : 98 694.83 €
- Recettes de Fonctionnement : 98 654.50 €
- Dépenses d'Investissement : 130 089.42 €
- Recettes d'Investissement : 96 894.11 €

4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « LES TREILLES » POUR L'ANNEE 2021

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Les Treilles » est présenté au Conseil municipal.

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Monsieur ROCHEREAU, 1^{er} Adjoint au Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « Les Treilles » de l'année 2021 comme présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour :

Approuve le Compte Administratif du Budget Annexe « Les Treilles » de l'exercice 2021

- Dépenses de Fonctionnement : 165 134.25 €
- Recettes de Fonctionnement : 165 134.25 €
- Dépenses d'Investissement : 53 859.25 €
- Recettes d'Investissement : 160 844.25 €

5- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « LA CAILLAUDERIE » POUR L'ANNEE 2021

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « La Caillauderie » est présenté au Conseil municipal.

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Monsieur ROCHEREAU, 1^{er} Adjoint au Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « La Caillauderie » de l'année 2021 comme présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Compte Administratif du Budget Annexe « La Caillauderie » de l'exercice 2021

- Dépenses de Fonctionnement : 16 653.01 €
- Recettes de Fonctionnement : 16 653.01 €
- Dépenses d'Investissement : 16 653.01 €
- Recettes d'Investissement : 0.00 €

6- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2021

Le Compte Administratif 2021 du Budget Principal est présenté au Conseil municipal.

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Monsieur ROCHEREAU, 1^{er} Adjoint au Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif du Budget Principal de l'année 2021 comme présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2021

- Dépenses de Fonctionnement : 759 812.33 €
- Recettes de Fonctionnement : 863 785.11 €
- Dépenses d'Investissement : 501 673.35 €
- Recettes d'Investissement : 296 445.81 €

7- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE « PATUREAU II »

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Annexe « Patureau II » de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er}/01/2021 au 31/12/2021, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget Annexe « Patureau II » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion du Budget Annexe « Patureau II » dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part.

8- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE «LES COTEAUX DU BOURG II »

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er}/01/2021 au 31/12/2021, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part.

9- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE « LES TREILLES »

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Annexe « Les Treilles » de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er}/01/2021 au 31/12/2021, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du Budget Annexe « Les Treilles » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion du Budget Annexe « Les Treilles » dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part.

10- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE « LA CAILLAUDERIE »

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Annexe « La Caillauderie » de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er}/01/2021 au 31/12/2021, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget Annexe « La Caillauderie » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion du Budget Annexe « La Caillauderie » dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part.

11- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er}/01/2021 au 31/12/2021, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part.

12- REPRISE DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « PATUREAU II »

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Patureau II » ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « Patureau II » comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A	Recettes 2021	0,00€
B	Dépenses 2021	7 901,30€
C	Résultat de l'exercice 2021 (A-B)	0,00€
D	R002 – Excédent antérieur reporté	7 901,30€
E	BUDGET CLOS	7 901,30€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		
G	Recettes 2021	0,00€
H	Dépenses 2021	0,00€
I	Résultat de l'exercice	0,00€
J	R001 – Excédent antérieur reporté	0,00€
K	Résultat cumulé à affecter (J+I)	0,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** les résultats en Recettes et en Dépenses de Fonctionnement ainsi qu'en Recettes et en Dépenses d'Investissement

- **DECLARE** le Budget Annexe « Patureau II » clos.

13- REPRISE DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « LES COTEAUX DU BOURG II »

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A	Recettes 2021	98 654,50€
B	Dépenses 2021	98 694,83€
C	Résultat de l'exercice 2021 (A-B)	- 40,33€
D	R002 – Résultat antérieur reporté	- 200,81€
E	Résultat cumulé à affecter	- 241,14€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		
G	Recettes 2021	96 894,11€
H	Dépenses 2021	130 089,42€
I	Résultat de l'exercice	- 33 195,31 €
J	R001 – Résultat antérieur reporté	- 65 324,91 €
K	Résultat cumulé à affecter (J+I)	- 98 520,22€
L	R1068- Capitalisation en Investissement	
M	Report d'Investissement (D001)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** le déficit de Fonctionnement 2021 d'un montant de 241.14 € en Dépenses de Fonctionnement au Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Coteaux du Bourg II ».

- **REPORTE** le déficit d'Investissement 2021 d'un montant de 98 520.22 € en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Coteaux du Bourg II ».

14- REPRISE DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « LES TREILLES »

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Les Treilles » ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « Les Treilles » comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A	Recettes 2021	165 134,25€
B	Dépenses 2021	165 134,25€
C	Résultat de l'exercice 2021 (A-B)	0,00€
D	R002 – Résultat antérieur reporté	142 292,72€
E	Résultat cumulé à affecter	142 292,72€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		
G	Recettes 2021	160 844,25€
H	Dépenses 2021	53 859,25€
I	Résultat de l'exercice	106 985€
J	R001 – Résultat antérieur reporté	- 160 844,25€
K	Résultat cumulé à affecter (J+I)	- 53 859,25€
L	R1068- Capitalisation en Investissement	
M	Report d'Investissement (D001)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** l'excédent de Fonctionnement 2021 d'un montant de 142 292,72€ en Dépenses de Fonctionnement au Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Les Treilles ».

- **REPORTE** le déficit d'Investissement 2021 d'un montant de 53 859,25€ en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Les Treilles ».

15- REPRISE DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « LA CAILLAUDERIE »

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « La Caillauderie » ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « La Caillauderie » comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A	Recettes 2021	16 653,01€
B	Dépenses 2021	16 653,01€
C	Résultat de l'exercice 2021 (A-B)	0,00€
D	R002 – Résultat antérieur reporté	0,00€

E	Résultat cumulé à affecter	0,00€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		
G	Recettes 2021	0,00€
H	Dépenses 2021	16 653,01€
I	Résultat de l'exercice	- 16 653,01€
J	R001 – Résultat antérieur reporté	0,00€
K	Résultat cumulé à affecter (J+I)	- 16 653,01€
L	R1068- Capitalisation en Investissement	
M	Report d'Investissement (D001)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** le déficit d'Investissement 2021 d'un montant de 16 653.01 € en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « La Caillauderie ».

16- REPRISE DES RESULTATS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 du Budget Principal

Madame le Maire expose les résultats du Budget Principal comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A	Recettes 2021	863 785,11€
B	Dépenses 2021	759 812,33€
C	Résultat de l'exercice 2021 (A-B)	103 972,78€
D	R002 – Résultat antérieur reporté	0,00€
E	Résultat cumulé à affecter	103 972,78€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		
G	Recettes 2021	296 445,81€
H	Dépenses 2021	501,673,35€
I	Résultat de l'exercice	- 205 227,54€
J	R001 – Résultat antérieur reporté	191 226,87 €
K	Résultat cumulé à affecter (J+I)	- 14 000,67€
L	R1068- Capitalisation en Investissement	103 972,78€
M	Report d'Investissement (D001)	-14 000,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** l'excédent de Fonctionnement 2021 d'un montant de 103 972.78 € en Recettes d'Investissement (1068 - Capitalisation en Investissement) au Budget Primitif 2022 du Budget Principal.

- **REPORTE** le déficit d'Investissement 2021 d'un montant de 14 000.67 € en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2022 du Budget Principal.

17- VOTE DE LA FISCALITE 2022

Madame le Maire rappelle que conformément à la réforme de la fiscalité locale, le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation (TH) est gelé à 18,72% pendant deux ans, date à laquelle la taxe d'habitation sera supprimée entièrement. Jusqu'en 2022 inclus, la taxe habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires subsiste. Le coefficient correcteur, qui a pour rôle de compenser la perte de la TH, est un coefficient fixe, établi à 1,4331 par les services de l'Etat.

Dans le souci de maintenir une dynamique stable pour la Commune, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'augmenter les taux d'imposition de 0.5 %, soit :

	Taux actuel	Taux pour l'année 2022
Taxe sur le foncier bâti	34.27 %	34,44 %
Taxe sur le foncier non bâti	43.05 %	43,27 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 3 voix contre et 12 pour :

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition de 0.5 % pour la TFB et la TFNB, établi comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 34.44 %

Taxe Foncière Non Bâti : 43.27 %

18- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « LES COTEAUX DU BOURG II »

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2022 pour le Budget Annexe « Les Coteaux du bourg II » présenté comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement : 129 762.36 €
- Recettes de Fonctionnement : 129 762.36 €

- Dépenses d'Investissement : 171 315.46 €
- Recettes d'Investissement : 171 315.46 €

Le Budget Annexe « Les Coteaux du bourg II » est voté en nature, en section de Fonctionnement et en section d'Investissement, compte par compte selon le détail présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » comme ainsi présenté.

19- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « LES TREILLES »

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2022 pour le Budget Annexe « Les Treilles » présenté comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement : 272 447.16 €
- Recettes de Fonctionnement : 272 447.16 €

- Dépenses d'Investissement : 184 013.69 €
- Recettes d'Investissement : 184 013.69 €

Le Budget Annexe « Les Treilles » est voté en nature, en section de Fonctionnement et en section d'Investissement, compte par compte selon le détail présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 absentions et 13 voix pour :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Les Treilles » comme ainsi présenté.

20- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « LA CAILLAUDERIE »

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2022 pour le Budget Annexe « Les Treilles » présenté comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement : 595 666.31 €
- Recettes de Fonctionnement : 595 666.31 €

- Dépenses d'Investissement : 572 319.62 €
- Recettes d'Investissement : 572 319.62 €

Le Budget Annexe « La Caillauderie » est voté en nature, en section de Fonctionnement et en section d'Investissement, compte par compte selon le détail présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « La Caillauderie » comme ainsi présenté.

21- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2022 pour le Budget Principal présenté comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement : 1 032 806.91 €
- Recettes de Fonctionnement : 1 032 806.91 €

- Dépenses d'Investissement : 1 770 049.41 €
- Recettes d'Investissement : : 1 770 049.41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 3 abstentions :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Budget Principal communal comme ainsi présenté.

22- LOTISSEMENT LA CAILLAUDERIE : FIXATION DU PRIX DE VENTE AU M2 DES TERRAINS

Vu la délibération n°51/2021 portant sur la validation du projet du quartier d'habitation « La Caillauderie » en date du 11 octobre 2021 ;

Conformément au Permis d'Aménager en date du 15 février 2022 autorisant la réalisation de 18 lots ainsi qu'un ilot pouvant recevoir 5 logements,

Vu la délibération n°13/2022 portant sur l'attribution du marché de travaux relatifs à l'aménagement du quartier d'habitation « La Caillauderie » en date du 17 mars 2022 ;

Suite à la présentation des dépenses du lotissement « La Caillauderie », Madame le Maire propose un prix de vente au m² de 73,33 € HT, soit 88.00€ TTC.

Les tarifs des parcelles seraient ainsi les suivants :

N° de LOT	Superficie en m²	Prix de vente HT	Prix de vente TTC
1	367	26 912,11 €	32 294,53 €
2	436	31 971,88 €	38 366,26 €
3	489	35 858,37 €	43 030,04 €
4	610	44 731,30 €	53 677,56 €
5	424	31 091,92 €	37 310,30 €
6	432	31 678,56 €	38 014,27 €
7	521	38 204,93 €	45 845,92 €
8	413	30 285,29 €	36 342,35 €
9	392	28 745,36 €	34 494,43 €
10	392	28 745,36 €	34 494,43 €

11	330	24 198,90 €	29 038,68 €
12	477	34 978,41 €	41 974,09 €
13	341	25 005,53 €	30 006,64 €
14	329	24 125,57 €	28 950,68 €
15	424	31 091,92 €	37 310,30 €
16	538	39 451,54 €	47 341,85 €
17	353	25 885,49 €	31 062,59 €
18	425	31 165,25 €	37 398,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le prix de vente du m² dans le lotissement « La Caillauderie » à 73,33 € HT, soit 88.00€ TTC le m².

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente de ce lotissement, ainsi que tous les documents relatifs à cette décision,

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Elections Présidentielles (le 10 et 24 avril) et Législatives (12 et 19 juin)

- Point sur la Fête de la Médiathèque

Conseil Municipal clos à 21h20

* * *